

LE JOURNAL DE SAINTE-MARIE DE RÉ

EDITO

Chères maritaises, Chers maritais,

Depuis plusieurs mois, nous faisons face à une situation complexe et préoccupante qui fragilise notre quotidien : guerre en Ukraine, inflation, alertes climatiques.

Néanmoins, dans ce contexte difficile et incertain, l'action municipale doit se poursuivre dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

Les changements que nous vivons nous amènent à réfléchir sur nos orientations collectives et les investissements les plus importants doivent tenir compte des contraintes budgétaires de la Commune.

Parmi les premières mesures, les efforts en matière de consommation énergétique seront renforcés.

Depuis maintenant 10 ans, l'extinction de l'éclairage public nous a permis de préserver la biodiversité, d'apprécier le ciel étoilé. Nous avons fait des émules sur notre île, et je ne désespère pas qu'un jour nous soyons labellisés « île étoilée »... Mais nos efforts ont également permis de réaliser de réelles économies et la nouvelle réduction des plages horaires de fonctionnement de l'éclairage public va dans ce sens : il s'interrompt désormais un peu plus tôt, à 23h et reprend le matin à 5h45.

Les illuminations de Noël seront maintenues, mais dans un périmètre réduit et pour une durée limitée aux deux semaines de vacances scolaires. Place à la créativité de chacun pour rendre ces périodes de fêtes lumineuses : guirlandes, décorations naturelles, convivialité et esprit de partage.

Dès la fin octobre, dans les salles communales, la mairie, la médiathèque, le centre technique, le chauffage sera limité à 19°, celui du gymnase à 18°. Seuls les écoles et le centre de loisirs verront la température afficher au maximum 20°. La Commune poursuit son plan de rénovation énergétique des bâtiments, de façon raisonnée et efficiente.

L'eau est précieuse. Là aussi, nous mettons en place dès 2023, des moyens simples mais efficaces pour limiter la consommation dans chaque service, chaque bâtiment communal. Ces systèmes de réduction de consommation d'eau feront l'objet d'un achat groupé avec une autre commune. La mutualisation des achats est maintenant incontournable pour une gestion responsable de nos collectivités.

Le « cahier des écogestes » en cours d'élaboration par les services municipaux viendra compléter les actions engagées et aura, sans nul doute, un impact vertueux et responsable sur la vie au travail de tous.

Le développement durable n'est pas un vain mot, le schéma de développement durable de la CDC, qui sera soumis aux votes des élus communautaires en décembre prochain, permettra de décliner des actions concrètes pour notre village.

Cette crise énergétique nous impose la sobriété. Mais sobriété ne veut pas dire austérité, c'est tout le contraire, car elle préserve l'accès pour tous aux services essentiels en limitant les consommations superflues.

Bien à vous,
Gisèle Vergnon,
Maire de Sainte Marie de Ré

FOCUS

COMITÉS CONSULTATIFS : DIALOGUES AVEC LES MARITAIS

Pour mener des actions au plus près des maritais, la municipalité a souhaité mettre en place des comités consultatifs, des instances participatives de débat, de réflexion, de consultation et de proposition.

Deux comités vont être installés : l'un dédié à la « jeunesse », l'autre concernera « l'Observatoire pour adapter le village au vieillissement ».

Les commissions « cadre de vie » et « enfance-jeunesse » travaillent à leur élaboration puis soumettront au Conseil Municipal leurs compositions et leurs modalités de fonctionnement. Ces comités seront amenés à rendre des avis, transmettre au Maire et aux élus des propositions concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Ces instances regroupant élus, citoyens et personnes expertes ne demandent pas forcément de compétence particulière, chacun peut y participer, apporter son

expérience d'habitant pour enrichir les projets par la diversité des points de vue. Un appel à candidature sera prochainement lancé et relayé sur le support de communication de la Commune. ■

BUDGET PARTICIPATIF

Depuis 2019, un budget participatif est en place, donnant à chacun la possibilité de proposer des projets pour notre commune. En 2019 et 2021, les deux projets sports et loisirs soutenus par de jeunes maritais en ont bénéficié.

Pour 2023, une thématique environnementale/développement durable pourrait être retenue. Les modalités de participation pour déposer vos idées seront détaillées très prochainement sur le site et Facebook de la commune et dans la presse locale.

UNE URGENCE – LE LOGEMENT LOCATIF À L'ANNÉE



Les propriétaires bailleurs sont les acteurs clés de la mise en œuvre des politiques du logement locatif que ce soit la location de logement, la rénovation du parc locatif, la lutte contre la vacance immobilière.

Pour aider les propriétaires à **privilégier la location à l'année**, l'Etat a prévu des aides financières, des dispositifs fiscaux pour leur permettre, dans le neuf comme dans l'ancien de mettre leurs logements en location dans les meilleures conditions, l'entretenir et sécuriser sa relation avec les locataires et faire face à la nouvelle réglementation dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

> Aide de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) :

Subvention pour travaux taux entre 25 et 35 %

Prime habiter mieux (1500 € à 2000 €) – réhabiliter un logement indigne ou très dégradé ou une passoire thermique

Prime d'intermédiation locative (1 000€) – location d'un bien en loyer conventionné à une association sociale agréées pour faire de l'intermédiaire locative.

Dispositif de réservation au profit de publics prioritaires (jusqu' 4000 €) désignés par le Préfet.

L'aide aux propriétaires bailleurs est cumulable avec

plusieurs subventions de l'ANAH dans la limite de 80 % du montant TTC du projet

Il est possible de compléter l'aide par différents prêts dans un éco-prêt à taux zéro.

Pour en savoir plus, le propriétaire bailleur peut se renseigner auprès de l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL).

> Autres aides :

VISALE – Caution gratuite pour garantir les impayés et les dégradations

Intermédiaire locative – louer par l'intermédiaire d'un tiers qui simplifie et sécurise ma relation avec mon locataire

Dossier Facile – créer son dossier de location conforme et sécurisé en ligne avec le service public Ma PrimeRénov – aide à la rénovation énergétique des logements

Loc'Avantages – bénéficier de réduction d'impôts importante calculée en fonction du montant du loyer.

Dispositif Denormandie ou dispositif Pinel – défiscalisation dans le cas d'achat ou de rénovation d'un logement dans le but de le mettre en location.

La plupart de ces aides sont cumulables entre elles.

Pour en savoir plus sur les différentes aides dont vous pouvez bénéficier, vous pouvez prendre rendez-vous à la mairie au 05 46 30 21 24 ou posez vos questions par mail : info@saintemariedere.fr

Nous recevons tous les jours de nouvelles demandes urgentes de logement. Les propriétaires sont une partie essentielle de la solution, nous sommes là pour les aider. **C'est important pour la vie permanente sur l'île de Ré.** ■

Isabelle Ronté, adjointe aux finances, ccas, logement et solidarité

► Suivez-nous sur

- saintemariedere.fr
- Facebook et Instagram
- en vous inscrivant sur Panneau Pocket



RÉFÉRENTS DE QUARTIER



SECTEUR 1
Blanche PAVARD
saintmariesecteur1@gmail.com



SECTEUR 4
Anne DUBOIS LEMAITRE
saintmariesecteur4@gmail.com



SECTEUR 5
Jean PRIGENT
saintmariesecteur5@gmail.com



SECTEUR 9
Dominique MOERMAN
saintmariesecteur9@gmail.com



SECTEUR 2
Pierre ADAM
saintmariesecteur2@gmail.com



SECTEUR 3
Patrice BERCHOTTEAU
saintmariesecteur3@gmail.com



SECTEUR 6
Claude MERCIER
saintmariesecteur6@gmail.com



SECTEUR 7
Christophe ANDREANI
saintmariesecteur7@gmail.com



SECTEUR 8
Gérard GOUALC'H
saintmariesecteur8@gmail.com



PATRIMOINE

La Commune est fière de son patrimoine bâti, le restaure, le préserve, le fait vivre :



L'Ancre Maritimee : ancien four à chaux du 19^e siècle a été tout d'abord un musée. Depuis 2010, cet espace offre aux associations Ré Nature Environnement, la LPO, l'ADEPIR, les Tardigrades, un lieu dédié à la nature et à notre environnement : visites d'écluses, sorties nature, observation des étoiles, exposition...

La Petite École de La Noue, entièrement restaurée en 2017, est aujourd'hui un lieu vivant et ouvert à tous : expositions, résidences d'artistes,...

L'atelier Dazelle : ancienne menuiserie reconvertie en 6 ateliers pour des artisans d'art.

La maison du meunier : don à la commune en 2013 de Monsieur Louis Gendre, elle a été totalement restaurée par l'association de réinsertion La Verdinière. Elle est aujourd'hui



ouverte aux visiteurs, et pendant l'été, le lieu d'animations culturelles.

La « soullarde » : arrière cuisine de l'ancienne maison des instituteurs du village au 19^e siècle et son potager (petit réchaud à charbon taillé dans la pierre de taille qui servait à faire mijoter les repas). Visites proposées par le Bureau d'Accueil Touristique.

La chapelle Port Notre Dame : construite au 16^e siècle, a subi les assauts des premières guerres de religions et fut démolie à maintes reprises. Elle est aujourd'hui telle qu'en 1815.

La chapelle St Sauveur : date de 1838. La toiture a été refaite ainsi que le chaulage des murs extérieurs. Refonte d'une nouvelle cloche baptisée l'an passé François Marie Joseph, les statuette manquantes de chaque côté du toit recréées par les membres de l'Association Artistique dirigée par Philippe Gouble ; remise en exergue, de chaque côté de la porte, les gravures des noms érodées par le temps le maire Jean René Cheminet et le curé Grossetaite.

L'alambic : témoin de l'histoire viticole, sans doute l'un des plus anciens en pierre de taille, daté du 18^e siècle. Acheté en 2012 par la CDC.

Les puits : anciens témoins de la vie quotidienne villageoise. Certains sont restaurés ou mis en sécurité : rue des Rosées, venelle du puits, impasse du Grand Port. Le dernier restauré cette année est celui de la Rue de la Pompe (voir photos ci-dessus). Vous pouvez en découvrir de nombreux lors d'une balade au détour d'une ruelle, d'une venelle ou d'un quereux. ■

Anne Pawlak, déléguée Patrimoine bâti

Flash info

C'est avec regret que nous apprenons par courrier de la DRAC que les travaux de restauration du clocher de l'église n'interviendront au mieux qu'à compter de février 2023.



SECTEUR 11
Guy VUILLERMET
 saintemariesecteur11@gmail.com



11

La commune de Sainte Marie de Ré a souhaité mettre en place des référents de quartier qui vont constituer un véritable trait d'union entre les habitants, les élus et les services municipaux. Philippe Laulanet, conseiller délégué, en a la responsabilité.

L'intérêt est de valoriser le lien entre les élus et les habitants en permettant à chacun d'être acteur de son quartier et de sa commune.

Le référent de quartier est là pour écouter, relayer les informations et apporter des réponses aux problématiques rencontrés. Sa mission est bénévole et doit s'appliquer en toute neutralité dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants.

Son rôle sera d'identifier les problèmes (éclairage, circulation, dégradations etc...), de recueillir les suggestions des habitants de son quartier et de transmettre ces informations aux élus.

Il ne se substitue pas aux activités des associations et ne règle pas les conflits de voisinages ou familiaux. Il respecte la règle de confidentialité.

Par contre en cas d'alerte rouge, (canicule, grand froid, tempête...), il pourra lui être demandé d'aider à informer les personnes vulnérables et isolées de son quartier.

Le village a été découpé en **11 quartiers et 11 maritais** se sont proposés pour être référents. Chaque référent a une adresse mail que vous pourrez utiliser pour communiquer avec lui. (voir plan ci-joint)

Chaque mois, une réunion sera programmée dans un secteur en présence du maire ou d'un élu accompagné du référent de quartier, pour aller à la rencontre des habitants. Les maritais pourront dialoguer et ainsi être informés des projets initiés dans leur quartier. ■

Les 2 premières réunions ont déjà été programmées :

jeudi 17 Novembre 2022 de 10 à 12h : secteur 10, salle des Tamarins,

jeudi 08 Décembre 2022 de 10h à 12h : secteur 5, Petite École / Cours des Écoles.



SECTEUR 10
Françoise LEGRAND
 saintemariesecteur10@gmail.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une conseillère numérique itinérante à votre disposition



crédit photo ©Cdc île de Ré

La dématérialisation des démarches administratives ou des services après-vente nécessite de bien maîtriser les outils digitaux. Martine Kientz, conseillère numérique de la Cdc, a la mission de faciliter aux Rétais l'accès au numérique et aux droits.

Elle vous rencontrera au plus près de chez vous, pour toutes vos démarches.

La conseillère numérique est habilitée « aidant connect » par l'Etat, vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement individuel et confidentiel, et d'ateliers thématiques : Connaître et faire valoir vos droits (allocations, pension, indemnités...) ; Rechercher un emploi ou une formation ; Accompagner votre enfant (scolarité, loisirs...) ; Accéder aux soins ; Chercher un logement ; Savoir utiliser votre matériel ; Sécuriser votre connexion et se protéger des arnaques... ■



Permanence le mardi matin à partir de 9h15 à l'espace numérique de la médiathèque uniquement sur rendez-vous
 Contact : 06 77 57 54 21 ou numerique@cc-iledere.fr

Prochaines dates : mardi 25 octobre
 mardis 15 et 29 novembre
 mardi 13 décembre.

VIE COMMUNALE

Recensement de la population 2023

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet déterminer la population officielle de la France. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs.

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Supervisé par L'INSEE, cette campagne fait appel à des agents recenseurs recrutés par la mairie qui remettront pour chaque logement concernés un questionnaire. Vous pourrez y répondre sur Internet. Pour ce faire, une notice avec les identifiants personnels de connexion sera remise.

Pour les personnes qui le souhaitent, le questionnaire, ainsi que la feuille de logement et les bulletins individuels seront remis au format papier. Un rendez-vous sera ensuite fixé pour que l'agent recenseur récupère l'ensemble de ces éléments.

Dans tous les cas, les informations personnelles sont protégées. Le recensement se déroule selon les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

La mairie devra uniquement vérifier la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent. ■





AGENDA DES SORTIES

DE NOVEMBRE 2022 À JANVIER 2023

DÉCEMBRE

*** Noël 2022 & Nouvel An ***



Du 1^{er} au 20

Boîte aux lettres du Père Noël

Places Antioche & Tilleuls

Vendredi 02 > 19h & Samedi 03 > 11h
Spectacle « Tout Ouïe ». Cie « De la Grande Cabane »
La Petite École | Dès 10 ans - Inscription conseillée
8€ / 5€ pour les abonnés / Gratuit pour les -18 ans

Les 03 et 04
Les 24h de l'île de Ré
Association Les Dés Jantés, Médiathèque

Du 05 au 09
Distribution des coffrets • aînés maritimes de + 72 ans
Salle des Cérémonies . mairie | Horaires mairie

Mardi 6 > 15h
Thé dansant et spectacle • aînés maritimes de + 72 ans
Salle des Paradi | sur inscription

Mercredi 7 > 10h30
« Histoires de... »
Médiathèque | Dès 3 ans - Entrée libre

Samedi 10
Concert de Noël par l'école de musique
Salle des Paradi | Gratuit

« Café papote » > 11h
Médiathèque | Public Adulte - Entrée libre
« Club Jeunes » > 15h
Médiathèque | Dès 8 ans - Entrée libre

Mardi 13 > 15h
Mardi Cinéma (film sur demande)
Salle des Cérémonies . mairie | Gratuit

Mercredi 14 > 10h
« Bébés Lecteurs »
Médiathèque | 0-3 ans - Entrée libre

Jeudi 15
Noël des maternelles | Salle de motricité . École Louis Gaucher

Vendredi 16 > 16h30

Noël des élémentaires | Salle des Paradi

Samedi 17

« La Médiathèque fête Noël »
Des contes, des jeux, du cinéma... Demandez le programme !
Médiathèque, En partenariat avec l'association Ile, Art et Culture
pour les contes de Noël

Du 19 au 21 > 11h, 12h30, 15h30, 17h
Chanson de Noël devant votre porte, interprétée par Gislaine
de la troupe des Baladins
Au domicile . sur inscription mairie

le 23 Tilleuls | le 24 Antioche > 10h à 12h
Photo avec le Père Noël sur les places

Du 27 au 30 > 10h à 12h
Animations sur les places d'Antioche ou des Tilleuls

Jeudi 29
Animations gratuites pour petits et grands > 15h
Place des Tilleuls

Rétraite aux flambeaux et distribution de lampions
salle des Tilleuls

Feu d'artifice > 18h Parc Montamer

Vendredi 30 > 12h
Pot offert par les commerçants de La Noue
Place des Tilleuls

Dimanche 8 janvier 2023

Vœux du maire > 15h

Salle des Paradi

Jusqu'à fin janvier 2023

Un sapin pour la dune

Dépôts des sapins de Noël : parking du groupe scolaire
et parking de l'Épi St Sauveur (en face du boulodrome).

NOVEMBRE

Mercredi 2

Sortie « NUIT DES ÉTOILES » > 20h
Cabane Parc Montamer
Ré Nature Environnement |
8€, 6€ + 8 ans, gratuit -8 ans

« HISTOIRES DE... »
> 10h30
Médiathèque
Dès 3 ans - Entrée libre

Jeudi 3

« BRICOL'EN FAMILLE »
> 10h30
Médiathèque
Dès 5 ans - Sur inscription

« A VOS MANETTES »
> 10h et 11h30
Médiathèque
Dès 8 ans - Sur inscription

« LUDOPARTY »
Médiathèque
Tout public - Entrée libre

Jusqu'au vendredi 4
Exposition ROBIN GAËLE
ANCRE Maritaise | Gratuit

Samedi 5 > 11h
« CAFÉ PAPOTE »
Médiathèque
Public adulte | Entrée libre

Dimanche 6 > 15h
Théâtre « MÉMÉ RÉ OUAIS & L'OCÉAN »

Salle des Paradi | Gratuit

Mardi 8 > 15h

MARDI CINÉMA
Salle des Cérémonies . mairie
Gratuit . Film sur demande

Mercredi 9 > 10h
« BÉBÉS LECTEURS »

Médiathèque
Pour les 0-3 ans | Entrée libre

Vendredi 11 > 11h15
COMMÉMORATION

Monuments aux morts

Du 18 au 20

Festival « LES RENDEZ-VOUS DU LIVRE » dans l'île
Des rencontres, des ateliers, des
dédicaces,...
www.lamaline.net

Vendredi 18
FESTIVAL ALIMENTAIRE
> 19h30

Salle des Paradi

10^{ÈME} ANNIVERSAIRE
DU LABEL PAYS D'ART &
D'HISTOIRE DE L'ÎLE DE RÉ
> 18h30

Petite école

Samedi 19 > dès 19h
CONCERTS DE MICKAËL
PAUL ZEMOUR & CIRCLES

Salle des Paradi | Gratuit
Restauration - buvette tenues
par les Parents d'élèves

Samedi 19 > 15h
« CLUB JEUNES »

Médiathèque | Dès 8 ans | Entrée
libre

Du 23 Novembre au 21

Janvier
Exposition « À LA MANIÈRE
DE... » de Thibault Méjas
Vernissage le 23 à 18h
Médiathèque

Vendredi 25 > 18h à 20h
Soirée « LUDOPARTY ! »

Médiathèque
Tout public - Entrée libre

Dimanche 27
MARCHÉ DE NOËL
Comité de Jumelage

► Retrouvez les 20 sorties
communales sur le site de la
mairie : saintemariedere.fr/
agenda des événements



Expression artistique libre

Sur le mur de l'école, en face de la crèche, dorénavant, une bâche blanche sert de support aux gribouillis, aux dessins, aux graffs, aux peintures,... à la culture urbaine.

La toile (dimension 8 x 2 m) sera changée au bout de 3 mois et une nouvelle viendra la remplacer.

Ces « œuvres » seront exposées dans l'allée des Ateliers Dazelle, voire salle des Paradi.

Il n'y a pas d'âges pour s'exprimer, même sur une petite partie de la toile.

Contact : info@saintemariedere.fr

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Sainte Marie de Ré Autrement

Démocratie locale, notre village peut mieux faire.

De nouveaux supports de communication sont en place dans notre commune : La lettre d'information du maire et les panneaux d'affichage.

Faire circuler les informations, cela devrait nous réjouir, mais l'oubli de la tribune de l'opposition dans la lettre du maire et l'impossible affichage d'expression citoyenne sur les actuels panneaux réservés à la mairie et aux associations, nous questionnent sur la réelle volonté de favoriser l'affichage libre et l'expression d'opinion de chacun.

Dans le même registre, le choix du principe des référents-individuels, plutôt que de créer des comités de quartiers, limite considérablement l'émergence des bienfaits du travail en équipe et la richesse de l'intelligence collective.

La réunion publique que nous espérons avant que ne débute le projet d'aménagement du quartier des Fougeroux, n'a pas eu lieu. La population aurait pu en prendre connaissance et donner son avis sur le futur plan de circulation d'accès, la planification et le zonage des 3 tranches, la part du financement publique...

Et puis, le village Artisanal, dans le lieu-dit Les Gruasses, va bientôt finir par voir le jour sans aucune réelle concertation préalable. Discuter des tenants et des aboutissants d'un tel projet qui risque

bien de modifier l'équilibre urbain du village et notamment le secteur Nord de La Noue, n'aurait pas été de trop.

Notre groupe note avec satisfaction le démarrage de deux comités consultatifs citoyens, le premier relatif à la jeunesse, le deuxième en vue de l'adaptation du village au vieillissement de sa population. Mais nous persistons à déplorer l'absence de comité consultatif au développement durable.

Le groupe Autrement a entamé sa réflexion de longue date. Il nous semble primordial que l'expression sur ce sujet soit à l'avenir portée par la communauté élue dans sa globalité et ses habitants, car Sainte-Marie est la commune de l'île la plus habilitée pour aborder ces problématiques. Des événements récents (étude Solagro, charte départementale) interrogent sur la qualité de l'air réthais.

Gouvernance démocratique, identité et cohésion, résilience et transformation de notre territoire sont les réponses aux dérèglements que nous constatons tous. Le comité consultatif est une réponse à l'appropriation de ces enjeux environnementaux par les citoyens maritais.

Toujours disponibles pour le débat et les échanges, vous pouvez nous écrire à l'adressecollectifmaritais2020@gmail.com

Le groupe AUTREMENT

EXPRESSION DU GROUPE MAJORITAIRE

Clairement engagés pour Sainte Marie de Ré

En 2020 comme depuis 2008, notre liste a été élue sur la base d'un projet concret : un village où il fait bon vivre à l'année, répondant aux attentes des jeunes et celles des plus âgé(e)s, préservant le lien social, sa « douceur de vivre », son authenticité tout en assurant son dynamisme ; un village bien ancré dans son temps et respectueux de son environnement.

Au fur et à mesure des différents mandats, notre équipe s'est enrichie de nouveaux élus avec la même vision partagée et la même envie de s'investir.

Aujourd'hui certains élus de la minorité parlent beaucoup, écrivent beaucoup sur la participation citoyenne, le collectif ... et ont opté pour le soutien d'un journaliste sans respect de la déontologie de sa profession pour vous informer.

Nous, nous avons choisi de vous rencontrer, d'être à l'écoute de vos besoins, d'agir pour vous : réalisation à ce jour de 40 logements sociaux et 8 prochainement portés par la commune et les bailleurs sociaux. Restructuration du gymnase, du city stade, du skate parc projets menés à bien avec les associations sportives, les écoles et les jeunes pratiquants. Soutien et financement des « projets école » initiés par les équipes enseignantes, agrandissement du centre de loisirs,

création d'aires de jeux ouvertes à tous. Salle des Paradi réfléchi avec les associations culturelles et sportives, la Fanfare, les riverains. Développement d'une offre culturelle variée avec la médiathèque (spectacles, rencontres, expositions, ...) à l'écoute des publics de tout âge. Marché couvert et bistro en tenant compte des suggestions de tous les commerçants de la place et des usagers. Mise à disposition d'un foncier pour la construction de futurs hangars en concertation avec la Chambre d'agriculture, les agriculteurs et UNIRÉ. Refuge LPO Parc de Montamer, label Village Etoilé, accès aux plages : actions menées avec l'ONF et les associations environnementales... Ces projets ont tous été présentés en réunions publiques, mais il est vrai que certains élus de la minorité n'habitent Sainte-Marie que depuis peu.

Nous n'avons pas prévu de projets utopiques ou irréalistes (comme l'installation de moulins à vent par exemple), nous préférons agir pour l'amélioration quotidienne de notre cadre de vie et celui prioritaire du logement pour tous.

Les élus de la majorité restent à votre écoute et vous reçoivent tout au long de l'année pendant leurs permanences.

Le groupe MAJORITAIRE



Mairie de Sainte-Marie de Ré

32, rue de la République, 17740 Sainte-Marie de Ré
05 46 30 21 24

info@saintemariedere.fr

Directrice de la publication : Gisèle Vergnon
Comité de rédaction : Gisèle Vergnon,
Nathalie Fruhauf et les élus
Photos : Mairie de Sainte-Marie de Ré
Réalisation : Nathalie Fruhauf
Impression : IRO // Dépôt Légal n°1135